



VILLE DE
Mascouche

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1290

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que :

1. Lors de sa séance du 22 février 2021, le conseil a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1290 CONCERNANT LA GESTION DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1247 ET TOUTE
AUTRE DISPOSITION PORTANT SUR CETTE MATIÈRE**

2. Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.
3. Ce règlement peut être consulté sur le site Web de la Ville au <https://ville.mascouche.qc.ca/mairie/avis-publics/>.

Donné à Mascouche, le 3 mars 2021.

L'assistante-greffière,

Original signé par

M^e Sharon Godbout